

Monsieur le Directeur,

Par note en date du 16.12.2009, vous informez les Directeurs des dispositions prises dans le cadre de la présentation des vœux de Monsieur le Président aux agents : les agents disposent à cette occasion d'une demi-journée pour s'y rendre, ou, s'ils ne peuvent le faire par nécessité de service, vous rappelez qu'ils pourront bénéficier d'une récupération à prendre dans le mois de janvier 2010.

Lors de la réunion portant sur le Régime Indemnitaire, vous avez confirmé aux organisations syndicales que TOUS les agents bénéficiaient de ces mesures, dont les personnels techniques des collègues. Nous avons fait part de ces dispositions à ces derniers.

Toutefois, nous sommes déjà interpellés par les agents des collègues : la note de service précitée a-t-elle été adressée à MM les principaux et gestionnaires des collègues de Seine-Maritime, afin que nos collègues puissent bénéficier sans problème ni polémique de ces dispositions ? En effet, à ce jour, nos collègues qui interrogent les principaux sur ce point, n'ont pas la confirmation de l'application de ces mesures dans les collègues.

En vous remerciant de nous tenir informés, recevez, Monsieur le Directeur, nos salutations respectueuses,

Pour le syndicat, Patrice Liard et Christine Boulier

Le syndicat CGT du CG76